

# Mise en place d'une collaboration dans le cadre du Master 2 Droit de la Consommation



Le Master II Droit de la consommation a été créé par l'UPPA (le Professeur Monique Luby) en partenariat avec la DGCCRF (Monsieur Pierre Veit, ancien directeur adjoint de la DIRECCTE Nouvelle Aquitaine) il y a une quinzaine d'années. Depuis, les deux institutions collaborent pour le faire fonctionner en formant les étudiants au plus près de la pratique et en organisant des colloques réguliers sur la thématiques du droit de la consommation.

Pour consolider cette collaboration, assurer sa pérennité et améliorer sa visibilité, la responsable actuelle du Master II, Karine Rodriguez, Maître de conférences, et Pierre Veit, toujours présent et actif dans la formation, ont décidé de la formaliser par le biais d'une convention de partenariat tripartite qui liera l'UPPA, la [DDPP 64](#) (Direction départementale de la protection des populations) et la [DIRECCTE Nouvelle Aquitaine](#) (Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).

Au sein de cette convention, la DDPP 64 s'engage à accueillir un stagiaire issu du Master II par an, sur une durée de 2 mois et à faire intervenir les professionnels de la DDPP 64 dans le cadre du Master II. La DIRECCTE Nouvelle Aquitaine s'engage également à accueillir un stagiaire issu du Master II par an, sur une durée de 2 mois, à organiser tous les 2 ans à Pau un colloque conjoint DIRECCTE NA/UPPA sur 1/2 journée, avec une éventuelle publication des actes de ces colloques, et à faire intervenir dans le cadre du Master II de professionnels de la DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine. L'université s'engage quant à elle à faire intervenir des membres du CRAJ (notamment les enseignants-chercheurs de l'Unité de droit des affaires, UDA) dans le cadre de la formation régionale dispensée par la DIRECCTE Nouvelle Aquitaine à destination de l'ensemble de leurs agents et à organiser des colloques avec la DIRECCTE, les frais étant partagés.

Nous avons le plaisir de vous informer que cette convention a été signée récemment par tous les acteurs. Nous souhaitons longue vie à cette collaboration extrêmement riche et fructueuse.